



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 18 août 2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023 : DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Les élections sénatoriales se dérouleront, pour les deux tours, le dimanche 24 septembre 2023.

À cette occasion, il est rappelé que les candidats doivent obligatoirement déposer en préfecture – bureau des élections, entrée rue des Ursulines - une déclaration de candidature **à partir du lundi 4 septembre à 10 h jusqu'au vendredi 8 septembre 2023 à 18 h, date impérative.**

Les horaires de réception des candidatures au bureau des élections sont les suivants :

- **le lundi 4 septembre de 10 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h ;**
- de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, les mardi, mercredi et jeudi ;
- **et le vendredi 8 septembre, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.**

La prise de rendez-vous pour déposer les candidatures est obligatoire et sera accessible dès le 21 août sur : <http://www.rdmun.hautes-pyrenees.gouv.fr/RDV-elections-senatoriales>

Aucun autre mode de déclaration de candidature n'est admis.

La liste des pièces à fournir lors du dépôt de candidature et le formulaire de candidature sont disponibles sur le site internet des services de l'État*.

La désignation du mandataire financier doit précéder la déclaration de candidature ou être concomitante.

Enfin un mémento à l'usage des candidats peut être consulté sur le site internet des services de l'État*.

* L'ensemble des documents cités ci-dessus est accessible à l'adresse suivante :
<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections>

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Les 348 sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 grands électeurs. Dans chaque département, les sénateurs sont élus par un collège électoral de grands électeurs formé d'élus de cette circonscription : députés et sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, délégués des conseils municipaux, élus à leur poste au suffrage universel. Depuis 2008, les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans, le Sénat se renouvelant par moitié tous les 3 ans depuis 2011. Le nombre de sénateurs élus, dans chaque département, varie en fonction de la population.

Dans les Hautes-Pyrénées, 2 sénateurs seront élus au scrutin majoritaire par 873 grands électeurs.

Retrouvez l'ensemble des informations sur les élections sénatoriales sur :

<https://www.senat.fr/connaitre-le-senat/role-et-fonctionnement/mode-delection-des-senateurs.html>

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA
COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Tél : 05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80

Mél : pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

Place Charles de Gaulle 65 000 TARBES

tel : 05 62 56 65 65

www.hautes-pyrenees.gouv.fr

@prefet    